

Liste des décisions prises par le Collège de Zone le 29 janvier 2019 à Onhaye

Conformément à l'article 124 de la loi du 15/05/2007 relative à la sécurité civile, la liste des délibérations est publiée par voie d'affichage au siège social de la zone ainsi que dans tous les postes de la zone ou sur le site internet de la zone.

1. APPROBATION PV COLLÈGE DU 18 JANVIER 2019

A l'unanimité des membres présents, le collège de zone approuve le PV du Collège du 18 janvier 2019.

2. BUDGET 2019 – ADAPTATIONS

Après débat et discussions, le Collège de zone marque son accord sur le projet suivant : Gedinne reste en H12, une garde H12 est prévue à Vresse à partir du 1^{er} mai 2019 ; une évaluation sera effectuée en fin d'année ; si elle est positive, il pourra être envisagé d'augmenter la garde à Gedinne en H24 ; si elle est négative, les deux postes fusionneront leurs gardes pour prévoir une seule garde H24, à localiser idéalement sur la commune de Bièvre. Le Commandant est chargé, éventuellement avec les Bourgmestres, de rencontrer les responsables des deux postes afin qu'ils organisent leur poste pour être prêts pour la garde H12 à Vresse le 1^{er} mai 2019. Cette garde sera inscrite dans l'annexe 2 de la convention AMU, à renvoyer pour le 15 février au plus tard, et le Conseil en sera informé lors de sa prochaine séance. Aucune annonce officielle ne sera diffusée avant la réunion du Conseil de zone le 22 février 2019.

3. VENTE VÉHICULES DÉCLASSÉS – APPROBATION VÉHICULES SUPPLÉMENTAIRES

A l'unanimité des membres présents, le collège de zone décide de valider la vente des véhicules déclassés suivants : Ambulance Mercedes Sprinter de 2005 et Auto-pompe de Vresse de 1989 ; De transmettre l'offre à tous les acheteurs potentiels en même temps, sans accorder de priorité au personnel de la zone ; De valider le prix minimum de vente proposé.

4. RÉFECTION DE LA TOITURE DE LA CASERNE DE DINANT – ATTRIBUTION DU MARCHÉ

A l'unanimité des membres présents, le collège de zone décide d'attribuer le marché "Réfection étanchéité Toiture arsenal Dinant" au soumissionnaire ayant remis l'offre régulière économiquement la plus avantageuse (sur base du prix), soit CRABBE DAKWERKEN NV, Ossenwegstraat 34A à 3440 Zoutleeuw, pour le montant d'offre contrôlé de € 162.755,89, 21% TVAC ; De prévoir le paiement par le crédit à inscrire au budget extraordinaire de l'exercice 2019, article 3512/723-60 ; de ne pas notifier la présente décision avant l'approbation du budget de la zone par l'autorité de tutelle.

5. SEPPT – PROLONGATION ADHÉSION SPMT-ARISTA

A l'unanimité des membres présents, le collège de zone décide de prolonger le marché avec le SPMT-Arista pour une période de 12 mois, c'est-à-dire jusqu'au 31 décembre 2019 ; De préparer un nouveau marché qui prendra cours le 1^{er} janvier 2020.

6. PERSONNEL ADMINISTRATIF – DEMANDE CONGÉ PARENTAL

A l'unanimité des membres présents, le collège de zone décide d'accorder le congé parental d'1/5 temps à un agent administratif, pour une période de 9 mois et une semaine à partir du 13 mars 2019 ; De marquer son accord pour que le 1/5^e temps de congé soit pris le mercredi.

7. ROI DU COLLÈGE - MODIFICATION

A l'unanimité des membres présents, le collège de zone décide de modifier le Règlement d'ordre intérieur du Collège de la zone DINAPHI en remplaçant les articles 1 et 2 ter.

Par le collège,

La Secrétaire de zone,
Sandrine DUMONT

Le Président de la Zone,
Christophe BASTIN

